



L'an deux mil vingt-cinq, le trente septembre à vingt heures quarante-cinq
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle du conseil en séance publique sous la
Présidence de Sylvie BOURGAIS, Maire

Etaient présents : Françoise CALLONNEC L'HENAFF, Loétitia CHAUVIN, Jean-Paul COLANGE, Frank COLLIAUX, Pierre DE BEAUPUIS, Bertrand DEMEILLIERS, Lucie DORANGE, Annette FOUCART, Fabien GRAS, Maxime HINFRAY, Francine LANSSADE, Béatrice LEFRANÇOIS, Mathilde LERONDEL, Jean-Charles MASTROIENI, Isabelle PESQUET, Catherine PHILIPPE,

Absents excusés :

Sylvain GODU ayant donné pouvoir à Béatrice LEFRANCOIS
Renaud SAINT ayant donné pouvoir à Françoise CALLONNEC-L'HENAFF

Formant la majorité des Membres en exercice

Secrétaire : Lucie DORANGE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Approbation du dernier PV du Conseil Municipal du 19 juin 2025

Madame Sylvie BOURGAIS, Maire indique que tout le monde a reçu le projet de procès-verbal en date du 8 juillet 2025. Quelques menues remarques ont été faites et ont été prises en compte.

Madame le Maire demande s'il y a des remarques à faire sur le contenu de ce procès-verbal.

Pas de remarque de la part du Conseil Municipal.

Madame le Maire propose de passer au vote

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Conseil municipal – Approbation du règlement intérieur

Madame le Maire procède à la lecture du règlement intérieur joint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 1 voix contre (Jean-Charles MASTROIENI), 0 abstention, approuve le règlement intérieur.

Métropole – Contribution communale au fonds d'aide aux jeunes 2025 (FAJ)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Métropole Rouen Normandie, par l'intermédiaire du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), a pour objectif de soutenir les jeunes en difficultés lors de parcours d'insertion professionnelle et sociale mais aussi d'assurer leur subsistance à l'occasion de situations d'urgence.

En complément du financement par la Métropole, la réglementation permet aux autres collectivités territoriales volontaires d'abonder le FAJ.

Madame le Maire rappelle que par délibération n°34/20 du 26 octobre 2020, par délibération n°29/21 du 24 juin 2021, par délibération n°43/22 du 13 octobre 2022, par délibération n°28/23 du 14 septembre 2023 et par délibération n°42/24 du 24 septembre 2024, la commune avait soutenu ce dispositif les années précédentes.

Elle propose de renouveler la contribution à hauteur de 0,23 € par habitant, soit pour l'année 2025 pour Saint Martin de Boscherville une participation financière à hauteur de $1\ 564 \times 0,23 \text{ €} = 359,72 \text{ €}$ (1,61 € de moins qu'en 2024).

Madame le Maire précise que le FAJ peut être une aide pour passer le permis de conduire ou pour le loyer.

Madame le Maire indique qu'il n'y a pas de demande de la part de jeunes boschervillais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** la participation de la commune au Fonds d'Aide aux Jeunes,
- **autorise** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à son versement pour l'année 2025.

[Salon des artistes boschervillais – Acquisition d'une œuvre](#)

En vue de promouvoir le salon des artistes boschervillais organisé par le Comité des Fêtes de la commune, Madame le Maire propose d'acquérir une œuvre à exposer dans la salle du Conseil Municipal et salle des mariages.

L'œuvre sera sélectionnée selon un vote à la majorité absolue des élus présents lors du salon.

Le Conseil Municipal se réserve le droit de ne pas acquérir d'œuvre si aucune n'avait obtenu la majorité des voix.

Madame Annette FOUCART, Conseillère Municipale, ne prend pas part au vote.

Annette FOUCART souhaite cependant remercier la municipalité pour cette acquisition. Il s'agit d'une mise à l'honneur des artistes qui ont apprécié ce geste. Il s'agit d'un beau salon. Elle remercie également les élus venus admirer les œuvres diversifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve l'acquisition d'une œuvre présentée lors du salon des artistes boschervillais 2025, pour un montant maximum de 500 €.

[Métropole – Demande d'une subvention FAA fonctionnement 2025](#)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la mise en place par la Métropole Rouen Normandie, à partir de 2022, d'un dispositif de subvention aux communes de moins de 4 500 habitants.

Ce Fonds de Concours en fonctionnement vise à alléger les charges des communes en matière d'entretien des bâtiments et des espaces publics non métropolitains.

Le FAA fonctionnement peut être utilisé lorsque la commune se trouve dans l'obligation de faire appel à des prestations extérieures sous forme de location de matériel spécifique avec ou sans prestation humaine.

Madame le Maire propose de solliciter le versement du Fonds de concours 2025 en vue de participer aux frais :

- de pose et dépose des illuminations de Noël par la société Bouygues Energies et Services dont le montant s'élève à 3 446,20 €HT, soit 4 135,44 €TTC
- d'abattage d'arbres par la société BERTRAND TARDIF dont le montant s'élève à 450,00 €HT, soit 540,00 €TTC + 1 500,00 €HT, soit 1 800,00 €TTC
- d'entretien du cimetière par l'Association BROTONNE ENVIRONNEMENT dont le montant s'élève à 916,50 €HT + 916,50 €HT (pas de TVA).

Total : 7 229,20 €HT, soit 8 308,44 €TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **solicite** la participation de la Métropole Rouen Normandie pour ces prestations de services,
- **autorise** Madame le Maire à déposer une demande d'aide au titre du FAA fonctionnement pour l'année 2025.

[Effacement de réseaux aériens rue des Maisons fleuries – Convention financière](#)

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que la Métropole Rouen Normandie, au titre de la compétence voirie, va entreprendre des travaux d'effacement des réseaux aériens de la rue des Maisons Fleuries.

Le coût des travaux est estimé à 147 000 €.

Madame le Maire propose d'apporter un fonds de concours à hauteur de 52 000 €, qui pourra évoluer dans une limite de 20 % en fonction du montant réel des travaux réalisés.

Ce fonds de concours correspond à la prise en charge par la commune des dépenses liées à l'effacement des réseaux de télécommunications et basse tension.

La Métropole prend en charge le reste des travaux.

Madame le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur la réalisation de ces travaux et le projet de financement qui en découle.

Mathilde LERONDEL est d'accord pour la convention, mais elle demande si la Métropole Rouen Normandie peut fournir une date d'intervention. Elle ajoute que cela fait plus de 3 ans que les habitants de cette rue attendent ces travaux.

Sylvie BOURGAIS indique que les travaux devraient avoir lieu en décembre 2025.

Fabien GRAS précise que la Métropole Rouen Normandie à profité de réunir les travaux de 12 communes pour faire un appel d'offres global.

La signature de cette convention permet de s'assurer que la Métropole Rouen Normandie est prête à réaliser les travaux.

Mathilde LERONDEL indique que des poteaux provisoires ont été posés depuis des mois, il n'y a plus de macadam sur les trottoirs. Elle souhaiterait avoir une date et un planning d'intervention des travaux.

Elle indique que si on n'appelle pas régulièrement les services de la Métropole Rouen Normandie, les dossiers n'avancent pas.

Madame Le Maire indique que la Métropole Rouen Normandie est relancée régulièrement. Ce point avait été vu avec le Président de la Métropole courant février 2025.

Fabien GRAS ajoute que nous dépendons aussi des entreprises. La réfection de la RD 982 est identique. Ce chantier devait être réalisé en juillet. Il est seulement en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve** la convention financière jointe en annexe,
- **autorise** Madame le Maire à signer le document.

Métropole Cop 30

Après avoir déclaré l'urgence climatique en 2020 et pris des engagements en faveur de la neutralité carbone dans le cadre du challenge Cities Race to Zéro, la mobilisation des acteurs du territoire dans la transition écologique (communes, entreprises, citoyens, associations...) avec la COP21 Rouen Normandie, reste une priorité majeure pour relever ces défis.

Initiée en 2017 avec l'appui du WWF France et de l'ADEME, la COP21 locale a conduit la commune à s'engager dans l'Accord de Rouen pour le Climat en adoptant des actions à réaliser en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la réduction des consommations d'énergie et de ressources et la préservation de la biodiversité. Afin de redynamiser la mise en œuvre des actions de la COP21 locale, la Commune et la Métropole Rouen Normandie ont fait le bilan des engagements communaux pris en 2018 et les ont complétés avec de nouveaux engagements, dans une convention entrée en vigueur le 5 juin 2024.

Alors que ces engagements ont été pour partie mis en œuvre et à l'heure où l'accélération des politiques de transition écologique est une nécessité, l'heure est à la remobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire dans une nouvelle mobilisation dénommée « COP Rouen 2030 » ayant vocation à établir collectivement une feuille de route claire et ambitieuse à l'horizon 2030 pour accompagner notre transition social-écologique.

Depuis fin 2022, le Plan Climat Air Energie Territorial a été mis en révision, avec l'objectif fort d'atteindre la neutralité carbone en 2050 au plus tard et de s'adapter au changement climatique.

Ce nouveau plan d'actions fixera les actions nécessaires à mettre en place d'ici 2032. Cette révision se fait en même temps que celle du Schéma de Cohérence Territoriale (Scot), le document d'urbanisme qui fixe les orientations d'aménagement à l'horizon 2050, dans un document global intitulé « SCoT AEC », abordant les enjeux de préservation de la biodiversité, d'adaptation au changement climatique et d'artificialisation des sols notamment. En 2024, un nouveau projet a ainsi été conçu pour imaginer notre territoire en 2050 : un plan ambitieux pour un avenir durable. C'est sur cette base que débute, avec le lancement de la COP Rouen 2030, le travail d'élaboration du plan d'actions Air Energie Climat, qui devra s'appuyer sur une mobilisation et un engagement renforcé des acteurs du territoire (communes, entreprises, citoyens, associations...).

Cette COP Rouen 2030, animée par la Métropole Rouen Normandie, doit permettre de renouveler ou identifier une série d'actions et de mesures concrètes dénommées « Engagements COP Rouen 2030 » qui seront rassemblées dans « l'Accord de Rouen pour le Climat #2 » qui sera signé par l'ensemble de ses contributeurs le 30 septembre 2025.

- Après avoir fait l'inventaire des actions relatives à l'air, à l'énergie et au climat déjà menées par la Commune de Saint Martin de Boscherville, notamment dans le cadre de la COP21 Rouen Normandie,
- Après avoir identifié les actions à entreprendre, sur la base du catalogue des actions identifiées lors de l'atelier d'élaboration de la feuille de route des communes à horizon 2030 ayant eu lieu le 17 mars 2025,
- Après avoir identifié, avec l'aide du Maire de Malaunay, Ambassadeur de la COP Rouen 2030, les possibles engagements à mettre en œuvre à court et moyen terme, pour contribuer à la protection de la qualité de l'air, à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables, formalisés dans une convention,
- Après avoir consulté les agents municipaux compétents sur ces domaines,
- Après avoir débattu de ces propositions d'engagements avec les membres du conseil,

Madame le Maire propose que la Commune contribue à la transition sociale écologique en planifiant la mise en œuvre des engagements COP Rouen 2030 listés en annexe. Ces engagements seront inscrits dans « l'Accord de Rouen pour le Climat #2 », que Madame le Maire signera, pour la commune, le 30 septembre 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L 2121-29,

Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article L 224-7 et L 224-8,

Vu les articles 173, 176, 188 de la loi N° 2015-992 du 17 Août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, dite Loi TECV,

Vu le décret N° 2015-1850 du 29 Décembre 2015 relatif à la cohérence des dépenses d'investissement des émetteurs avec une stratégie bas-carbone,

Vu le décret N° 2016-1442 qui adopte la Programmation pluriannuelle de l'énergie pour les périodes 2016-2018, et 2018-2023,

Vu le décret N° 2016-849 du 28 Juin 2016 qui précise les modalités d'application de l'article 188 de la Loi TECV,

Vu la délibération du Conseil municipal de 2018, approuvant les engagements de la Commune dans le cadre de l'accord de Rouen pour le climat du 29 novembre 2018,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 4 avril 2024, approuvant la convention COP21 avec la Métropole Rouen Normandie,

Considérant :

- que la COP21 Rouen Normandie a conduit la commune à s'engager dans l'Accord de Rouen pour le Climat le 29 novembre 2018, en adoptant des actions à réaliser en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la réduction des consommations d'énergie et des ressources et la préservation de la biodiversité,
- que ces engagements ont été renouvelés et complétés dans le cadre d'une convention COP21 avec la Métropole Rouen Normandie et entrée en vigueur le 5 juin 2024,
- que le Plan Climat Air Energie Territorial a été mis en révision aux fins d'intégrer de nouvelles actions à mettre en place d'ici à 2032,
- l'intérêt de la commune de se mobiliser dans le cadre de la COP Rouen 2030 en vue d'adopter de nouveaux engagements dans le cadre de l'Accord de Rouen pour le Climat #2,

Fabien GRAS rappelle qu'en juin 2024, la commune avait signé avec la Métropole Rouen Normandie, une convention COP 21.

En 2018, un premier accord avait été signé.

Cette convention indique que la commune s'engage à un certain nombre d'action sans obligation de résultat.

Dans ce cadre, l'indicateur le plus important est celui de la cantine (quelle est la quantité de produits bio, quelle est la quantité de produits en circuit court, que génère t'on comme déchets).

Le second indicateur est la mise en place de la chaufferie bois avec du bois déchiqueté local.

Dans cette nouvelle démarche COP 30, la Métropole Rouen Normandie souhaite réfléchir à l'avenir de celle-ci à l'horizon 2030.

Plus de 200 indicateurs sont proposés. Fabien GRAS précise que les élus ont regardé les indicateurs à la portée de la commune. Il ne s'agit pas de choisir des indicateurs hors de portée.

A titre d'exemple, il a été choisi l'indicateur suivant « En cas de changement de véhicule, la commune s'engage à regarder les véhicules électriques ou une autre source d'énergie ».

Fabien GRAS indique que les indicateurs de la COP 21 ont été repris, certains indicateurs ont été ajoutés.

Il ajoute qu'il a transmis les objectifs aux membres du bureau puis récemment à tout le conseil. Il s'agit d'un dossier long et fastidieux.

Le bureau a tenté de se concentrer sur des objectifs réalisables pour notre commune.

L'objectif d'économies de gaz à effet de serre des bâtiments communaux a déjà été réalisé.

Par exemple, l'objectif relatif au territoire alimenté à 100 % par des énergies à 100 % renouvelables est réalisable.

Le bureau a choisi de conserver ce critère car nous allons progressivement remplacer nos chaudières à fioul par la chaufferie bois.

Fabien GRAS, rappelle que la Métropole Rouen Normandie ne retirera pas les subventions si la commune ne parvient pas à répondre à tous les critères choisis. Il s'agit de mesures incitatives et participatives.

La signature de la COP 30 nous permet d'avoir accès à des réunions et des connaissances sur le climat, le futur, et les différents choix de la Métropole.

Ni Fabien GRAS, ni Sylvie BOURGAIIS n'ayant pu se rendre à la signature officielle de l'accord de la COP 2030, la signature aura lieu dans les prochains jours.

Jean-Charles MASTROIENI demande si des personnes de la commission environnement ont été sollicitées pour réfléchir au choix des critères.

Fabien GRAS indique que cela ne relève pas de la commission.

Jean-Charles MASTROIENI indique qu'il avait cru comprendre qu'il s'agissait d'environnement et de développement durable. Il lui semble qu'il y a une commission qui traite ces sujets. Il ajoute qu'il fait partie de cette commission.

Fabien GRAS répond que la commission Environnement n'a pas été réunie pour raison de santé.

Jean-Charles MASTROIENI demande si Fabien GRAS va mieux et ajoute qu'il aurait apprécié avoir les informations plus en amont. Il ajoute que les informations ont été transmises aux membres du bureau mais pas à la commission.

Fabien GRAS répond que l'information a été transmise aux membres du bureau et qu'avec les retours obtenus, il a fait une réponse à la Métropole.

Madame le Maire propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (Jean-Charles MASTROIENI, décide d'autoriser Madame le Maire à adopter les engagements de la Ville listés en annexe en faveur de la COP Rouen 2030 selon l'Accord de Rouen pour le Climat et à signer les documents inhérents aux engagements.

Vidéoprotection

Suite à la présentation réalisée par les services de la gendarmerie le 19 juin 2025, Madame le Maire interroge le Conseil Municipal sur la poursuite du projet de mise en place d'un système de vidéoprotection sur la commune.

Les communes avoisinantes étant désormais équipées, le projet initial présenté en 2022 n'est plus adapté.

Madame le Maire propose de lancer une nouvelle étude afin de déterminer le nombre et l'emplacement des équipements nécessaires.

Pour mémoire, la 1^{ère} étude préconisait la pose de 13 caméras de vidéoprotection. Sylvie BOURGAIIS insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas de vidéosurveillance.

Jean-Charles MASTROIENI rappelle qu'il s'agit de la même chose. Un texte de loi l'indique.

Madame Le Maire rappelle qu'il ne s'agit pas de mettre une personne derrière un écran pour surveiller les habitants. Les enregistrements ne seront utilisés qu'en cas d'incident le nécessitant.

C'est la différence avec de la vidéosurveillance.

Mathilde LERONDEL indique qu'aujourd'hui c'est de la vidéoprotection, demain, cela pourra évoluer. Elle demande si nous avons des retours de la part des communes l'ayant installée.

Elle partage un exemple qui l'a touchée personnellement sur Sahurs. Même avec des caméras, il n'a pas été possible de retrouver les cambrioleurs.

Pour être efficace un système comme celui-ci devrait comprendre des caméras à tous les coins de rue. Les voleurs sauront où elles seront placées et ils cibleront les endroits où il n'y en a pas.

Béatrice LEFRANCOIS approuve, mais elle estime qu'il faudrait mettre en place un système pour protéger nos bâtiments.

Elle rappelle que le local des services techniques a été visité plusieurs fois. Le risque étant que les assurances cessent de nous assurer.

Sylvie BOURGAIS conclut en indiquant qu'il suffirait d'installer des caméras aux endroits stratégiques.

Madame le Maire propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 8 voix contre (Francine LANSSADE, Loëtitia CHAUVIN, Bertrand DEMEILLERS, Lucie DORANGE, Fabien GRAS, Françoise CALLONNEC-L'HENAFF, Mathilde LERONDEL, Jean-Charles MASTROIENI), 0 abstention, approuve le lancement d'une nouvelle étude de mise en place d'un système de vidéoprotection sur le territoire de la commune.

Questions diverses

Participation citoyenne

Madame le Maire rappelle le contexte. Il s'agit de faire une 1^{ère} réunion avec la gendarmerie et les élus intéressés par le sujet (Annette FOUCART, Jean-Charles MASTROIENI et Catherine PHILIPPE). Une seconde réunion aura lieu avec les habitants pour permettre d'expliquer la démarche et trouver des référents de quartier.

Ces référents auront pour mission de contacter la gendarmerie à la demande des habitants du quartier.

Ticoq- logiciel d'inscription cantine

Fabien GRAS rappelle qu'il s'agit du logiciel d'inscription et de facturation pour la cantine qui devait être mis en place à la rentrée scolaire 2025.

La société mère de Ticoq ayant été placée en liquidation judiciaire, nous avons pris du retard sur la mise en place.

La société mère ayant été rachetée, le logiciel Ticoq pourra être mis en place pour les vacances d'octobre.

Pour mémoire, Ticoq permettra aux familles d'inscrire leurs enfants à la cantine, de signaler des absences, de fournir les certificats médicaux, de déposer les fiches sanitaires, etc.

A partir de janvier, la transmission de la facture se fera par le biais de l'application.

Mathilde LERONDEL indique que cela permettra d'éviter les courriers d'huissiers pour impayés comme cela a été le cas cet été.

Fabien GRAS répond qu'effectivement, cette procédure est délicate, mais elle relève uniquement du Trésor Public qui gère le recouvrement.

Mathilde LERONDEL indique que la facture ne devrait pas être remise par le biais des enfants.

Béatrice LEFRANCOIS indique que la transmission des factures a toujours été faite par le biais des enfants et qu'à priori cette méthode ne fonctionne plus aujourd'hui et qu'en effet, il faut trouver d'autres solutions.

Fabien GRAS indique qu'un rdv avec notre correspondant de la DGFIP a été sollicité. Le point des relances sera évoqué.

Jean-Charles MASTROIENI demande si la société TICOQ a les agréments pour recevoir les informations sanitaires des enfants et il demande si le bilan de la société qui a racheté la société mère a été consulté.

Fabien GRAS répond que la société a les agréments nécessaires et que les bilans n'ont pas été sollicités.

Mais au vu des coûts proposés par les autres solutions (10 à 20 fois plus cher), nous ne nous posons pas la question.

Une communication à l'attention des familles sera faite dans les prochains jours pour annoncer les modalités d'inscription.

Point avancement travaux réseaux de chauffage

La 1^{ère} phase consiste à passer les tuyaux de la zone chaufferie vers les bâtiments concernés (école, mairie, cantine, garderie).

La 2^{ème} phase concertera la construction du bâtiment accueillant la chaufferie et le silo à bois.

La 3^{ème} phase consistera en la mise en place de la chaufferie.

La 4^{ème} phase concertera le raccordement de la chaufferie aux bâtiments.

Le projet devrait être opérationnel vers la fin d'année 2025.

La seule difficulté repérée aujourd'hui est l'installation des appareils dans la cantine qui nécessitera certainement un arrêt du chauffage pendant une journée. Pour plus de sécurité, cette opération devrait avoir lieu durant les vacances de février.

Pour éviter tout arrêt de chauffage en cas de panne de la chaufferie, un relai gaz est prévu.

Qualité de l'air dans les salles de classe

Fabien GRAS indique qu'il n'a pas apprécié les écrits de Jean-Charles MASTROIENI à ce sujet. Et contrairement à ce qu'il a pu dire comme quoi rien n'est fait à ce sujet, ceci est faux.

La mairie a pris 2 contacts avec la société Altern et avec un bureau d'études, tous deux spécialisés.

Pour le moment, les avancements avec la société Altern sont à l'arrêt car ne sommes pas encore actionnaires de parts sociales de cette structure. Pour mémoire, nous avions voté en juin, l'acquisition de parts sociales d'Altern, mais la Métropole Rouen Normandie a voté seulement le 29/09, la vente de ses parts.

Une fois que nous aurons acheté ces parts, nous demanderons à Altern de mandater un conseiller technique pour travailler sur la problématique en vue d'aller vers une consultation.

Fabien GRAS rappelle qu'il ne maîtrise pas les délais de la Métropole, mais que lui et les autres élus sont mobilisés sur le sujet.

Quant aux capteurs de CO2 dans les classes, effectivement, deux appareils ne fonctionnaient plus. Frank COLLIAUX indique que ceux-ci ont été rechargés récemment (ils ne fonctionnent pas à piles).

Il ajoute qu'il ne comprend pas les propos de Jean-Charles MASTROIENI.

Jean-Charles MASTROIENI indique qu'il est rassuré car les mesures doivent être faites une fois par an.

Fabien GRAS précise que les mesures sont faites en continu dans notre école. Ceci permet aux enseignants de savoir quand les classes doivent être aérées.

La loi demande un contrôle une fois par an pendant 2 heures.

Jean-Charles MASTROIENI souligne qu'en l'occurrence, non, car les détecteurs ne fonctionnaient plus depuis une semaine.

Fabien GRAS indique que les enseignants pouvaient nous en informer. Nous passons beaucoup de temps dans l'école et sommes assez attentifs à leurs besoins.

Mathilde LERONDEL demande si la lampe du vidéoprojecteur de la classe de CE1-CE2 a été changée.

Fabien GRAS indique qu'il a fait une relance à l'entreprise. Les lampes sont commandées depuis début septembre. Le délai de 8 jours avait été donné pour la livraison.

Mathilde LERONDEL indique que dans ce cas, il faut commander sur Amazon pour plus de rapidité.

Jean-Charles MASTROIENI demande combien coûte ce type d'ampoule.

Fabien GRAS répond que les ampoules coûtent 100 € pièce. Il précise qu'il a commandé 3 ampoules d'un coup, ce qui permettra d'en avoir une d'avance.

Jean-Charles MASTROIENI demande pourquoi la mairie n'a pas de carte bleue.

Fabien GRAS répond que c'est un choix politique. Une carte bleue dans une commune est difficile à gérer (Il faut notamment qu'elle soit rangée dans un coffre).

Installation 4^{ème} médecin généraliste : point d'avancement

La maison de santé pluridisciplinaire nous a sollicité courant mars/avril 2025 afin d'envisager l'installation d'un 4^{ème} médecin généraliste.

La commission Pôle santé qui se réunit avec des professionnels de la MSP a permis de se mettre d'accord sur les aménagements à faire et sur le financement de ceux-ci. Il a été convenu que la mairie prendrait en charge les travaux.

Ceux-ci ont été estimés entre 7 000 € et 9 000 €.

Avant de démarrer les travaux, la mairie souhaite que chaque professionnel installé donne son accord pour les travaux et la mise en place d'avenants à leur bail ou à la mise en place de nouveaux baux.

A ce jour, malgré différentes relances, nous n'avons pas de retour et surtout, nous avons eu de nouvelles demandes.

Celles-ci seront chiffrées et les professionnels devront nous donner leur accord pour avancer.

Nous sommes attachés à l'installation de ce 4^{ème} médecin généraliste, mais sans l'accord de tous les professionnels de santé, nous n'entamerons pas les travaux.

Eclairage école maternelle

Les blocs néons tombent en panne les uns après les autres. Ils seront changés pendant les congés d'octobre si nous recevons les pièces.

Portail cimetière / demande autorisation de travaux

Le portail du cimetière va être remplacé. En attendant, un ventail a été retiré car il menaçait de tomber. Aurélie LEFEBVRE regarde s'il est nécessaire de faire une demande de travaux.

Circulation centre-bourg : Stop + zone bleue

Madame le Maire rappelle que la vitesse est excessive dans le village notamment route de l'Abbaye, Route de Quevillon et rue des Prés.

Elle va solliciter le pôle de proximité pour étudier avec eux de nouvelles solutions.

Lucie DORANGE indique que Montigny a mis en place des stop.

Les plateaux surélevés ne sont pas adéquats car ils provoquent des nuisances sonores pour les habitants.

Fabien GRAS indique également qu'une réflexion est en cours pour la mise en place d'une zone bleue dans le centre-bourg, notamment pour éviter les voitures qui stationnent à longueur de journée et qui empêchent les clients des commerçants de stationner.

Annette FOUCART indique qu'il y a aussi un problème avec les cars qui stationnent sur les voies.

Balade thermique

Altern va proposer une balade thermique courant novembre pour un groupe de 12 personnes. Celle-ci aura pour objet de regarder les déperditions de chaleur sur les habitations.

Une réunion publique aura ensuite lieu afin que les habitants puissent échanger avec Altern. Altern pourra donner des conseils aux habitants concernant la rénovation thermique et les aides possibles.

Menus de cantine

Béatrice LEFRANCOIS indique avoir été contactée par un parent concernant l'équilibre nutritionnel de certains menus.

Après échange avec ce parent, il a été convenu que des entrées et des desserts seraient modifiés sur la semaine.

Ce parent s'est également proposé pour venir échanger avec le personnel de cantine pour aider à la composition des menus.

Mathilde LERONDEL demande s'il y a du choix pour les desserts.

Béatrice LEFRANCOIS répond que oui, mais qu'il est difficile de satisfaire tous les enfants tous les jours. Elle rappelle qu'un enfant va aimer un repas un jour et ne plus l'aimer la semaine suivante.

Elle rappelle que tout est tracé, enregistré notamment pour la COP 21 (COP30) et tout ce qui concerne les déchets et les restes.

Lettre anonyme

Madame le Maire indique qu'elle a reçu une lettre anonyme lui faisant part d'un mécontentement relatif aux activités de taille de haie à proximité de la maison de David PESQUET. Cette personne indique que David PESQUET taille sa haie sur le temps de travail avec les outils de la commune et avec ses collègues.

Il faut savoir que la haie qui jouxte la propriété de Monsieur PESQUET appartient à la commune. Il s'agit d'un accord ancien qui a permis à la commune de récupérer un bout de terrain de celui-ci pour permettre la mise en place d'un petit trottoir. C'est pour cette raison que David PESQUET taille LA HAIE COMMUNALE pendant ses heures de travail.

Elections municipales 2026

Madame le Maire tient à informer les élus et les habitants qu'elle a choisi de ne pas se représenter aux élections municipales 2026.

Elle ajoute que Béatrice LEFRANCOIS a choisi de présenter une liste.

Béatrice LEFRANCOIS indique qu'elle se présente pour continuer le travail entrepris par le conseil actuel.

Béatrice LEFRANCOIS interroge Jean-Charles MASTROIENI quand à ses intentions pour les prochaines élections. Elle ajoute que celui-ci aurait fait du porte à porte pour constituer une liste.

Jean-Charles MASTROIENI indique qu'il n'a jamais fait de porte à porte et qu'il ne se présente pas en qualité de maire comme il l'a toujours dit à ceux qui lui posaient la question.

Fabien GRAS lui demande s'il est en train de monter une liste.

Jean-Charles MASTROIENI répond qu'il a fédéré une liste, tel qu'il l'avait indiqué dans un mail.

Fabien GRAS lui redit qu'il a fait du porte à porte.

Jean-Charles MASTROIENI réitère ses propos et demande à Fabien GRAS de lui présenter les personnes qui lui ont rapporté cela.

Fabien GRAS constate que Jean-Charles MASTROIENI fédère une liste en face de celle de Béatrice LEFRANCOIS.

Fabien GRAS demande à Jean-Charles MASTROIENI s'il souhaite intégrer la liste de Béatrice LEFRANCOIS.

Jean-Charles MASTROIENI indique qu'il n'a pas été sollicité par Béatrice LEFRANCOIS.

Béatrice LEFRANCOIS indique que chaque personne peut se proposer et que les membres de la liste seront libres de l'accepter ou non.

Fabien GRAS demande à Jean-Charles MASTROIENI s'il a informé les membres du conseil qu'il était en train de monter une liste.

Jean-Charles MASTROIENI répond que oui. Il cherchera le mail dans lequel il donnait cette information en réponse à un mail de Sylvie BOURGAIS, qui l'informait avoir eu un habitant au téléphone lui donnant cette information.

Fabien GRAS indique qu'à partir du moment où il fédère une liste, celui-ci n'est plus dans notre majorité.

Jean-Charles MASTROIENI indique qu'il n'est pas d'accord et que d'un point de vue juridique, ce n'est pas vrai.

A ce propos, Jean-Charles MASTROIENI souhaite revenir sur un point du conseil municipal du 1^{er} avril lors duquel la convention d'occupation des locaux par l'accueil des écoliers avait été adoptée sous réserve de modifications.

Il indique que le document qu'il a reçu récemment, ne comporte pas les modifications votées.

Fabien GRAS indique que les modifications ont été faites.

Lucie DORANGE souhaite vérifier mais elle indique que les modifications votées en conseil ont été prises en compte.

Jean-Charles MASTROIENI indique que l'article concernant la convention ne prévoit pas le recours à l'assurance de la commune en cas d'accident corporel d'un utilisateur dans les locaux.

Fabien GRAS rappelle que ce n'est pas une activité de la mairie et que cela ne peut être assuré, au même titre que les activités des associations sportives comme le football.

Jean-Charles MASTROIENI indique qu'on a droit de le prévoir et que cela avait été acté dans le procès-verbal du conseil.

Fabien GRAS indique que non, il avait été clairement dit que la mairie ne peut assurer les activités d'une association. Il invite Jean-Charles MASTROIENI à relire les procès-verbaux.

Il lui rappelle qu'il lui a demandé de poser ses questions il y a une quinzaine de jours.

Il lui semble que la convention signée lui a été transmise sans retour de sa part. Aujourd'hui, il évoque ce sujet sans prévenir.

Jean-Charles MASTROIENI indique qu'il a aussi regardé le dossier de la COP 30.

Fabien GRAS constate que Jean-Charles MASTROIENI ne se considère pas dans l'opposition ni intellectuellement ni juridiquement.

Jean-Charles MASTROIENI indique que pour être dans l'opposition, il faut qu'il y ait eu 2 listes.

Fabien GRAS indique que dans ce type de situation, les personnes ont la décence de démissionner pour préparer les élections.

Jean-Charles MASTROIENI indique que c'est plutôt intéressant d'avoir des avis divergents au sein d'un conseil.

Il ajoute que pour revenir au sujet de la vidéoprotection, il rappelle la loi LOPSI 2 qui précise que la vidéoprotection et la vidéosurveillance sont 2 thématiques qui ont été modifiées en un seul et même sujet.

Fabien GRAS conclut que les choses sont claires et que Jean-Charles MASTROIENI s'inscrit en opposition à la liste de Béatrice LEFRANCOIS.

Il lui indique qu'il ne peut se présenter aux boschervillais en tant que candidat qui serait dans la lignée de l'équipe actuelle puisqu'il a contacté des élus actuels pour se rapprocher de sa liste à peine un mois après avoir été élu.

Jean-Charles MASTROIENI indique que ce n'est pas vrai.

Fabien GRAS répond que mentir en public n'est pas correcte.

Fabien GRAS rappelle que celui-ci ne peut pas se présenter en tant que représentant des élus actuels.

Jean-Charles MASTROIENI indique qu'il représente les boschervillais.

Google Map

Annette FOUCART indique qu'en regardant sur Google Map, elle s'est aperçue qu'il est indiqué Escapade gourmande au niveau du 50 route de Quevillon.

Fabien GRAS indique que c'est très difficile de faire modifier les informations de Google Map.

Levée du conseil municipal à 22h14

Sylvie BOURGAIS, Maire

